60ème ANNEE



Correspondant au 27 octobre 2021

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركب الأركب المائية

اِتفاقات دولیة، قوانین، ومراسیم فرارات وآراء، مقررات ، مناشیر، إعلانات و بلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité:		
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE		
	TAII	1 All	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376		
		2675 00 D A	ALGER-GARE		
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.1889 à 92		
			Fax: 023.41.18.76		
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER		
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048		
		,	ETRANGER : (Compte devises)		
			BADR: 003 00 060000014720242		

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-404 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République
Décret présidentiel n° 21-405 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Premier ministre
Décret présidentiel n° 21-406 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger
Décret présidentiel n° 21-407 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports.
Décret présidentiel n° 21-408 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme
Décret présidentiel n° 21-409 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.
Décret présidentiel n° 21-410 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du commerce et de la promotion des exportations
Décret présidentiel n° 21-411 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 mettant fin à des fonctions au ministère des finances.
Décret présidentiel du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire
Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un auditeur de deuxième classe à la Cour des comptes
Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 portant nomination du secrétaire général des services du médiateur de la République
Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse aux services du médiateur de la République
Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la justice
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya d'El Tarf
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs aux inspections générales dans certaines wilayas
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de l'énergie
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

SOMMAIRE (suite)

enseignements, du suivi pédagogique et de l'évaluation au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un vice-recteur à l'université d'Alger 2
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de l'université de Constantine 2
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie d'Oran
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université d'El Oued
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des services agricoles à la wilaya de Annaba
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur régional du commerce à Annaba
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué aux ressources en eau et à l'environnement à la circonscription administrative de In Salah
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des ressources en eau à la wilaya de Béchar
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Béjaïa
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 portant nomination d'inspecteurs généraux dans certaines wilayas
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 portant nomination de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas
Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 portant nomination de la directrice de la distribution du gaz et des produits pétroliers au ministère de l'énergie et des mines
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination de la directrice de la maîtrise de l'énergie au ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination du directeur des enseignements du premier et du second cycles au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination d'un vice-recteur à l'université de Aïn Témouchent
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination du directeur régional du commerce à Saïda
Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination de directeurs des ressources en eau dans certaines wilayas

SOMMAIRE (suite)

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Arrêté du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 portant création d'une commission nationale de haut niveau chargée du règlement des litiges frontaliers
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Arrêté interministériel du 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de services au titre de l'école nationale de la protection civile
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
Arrêté du 18 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 28 juillet 2021 modifiant l'arrêté du Aouel Ramadhan 1442 correspondant au 13 avril 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre technique des industries agroalimentaires
Arrêté du 13 Moharram 1443 correspondant au 22 août 2021 modifiant l'arrêté du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre technique industriel des industries mécaniques et transformatrices des métaux
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
Arrêté du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 modifiant l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 11 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 16 juin 2021 modifiant l'arrêté du 7 Rajab 1441 correspondant au 2 mars 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville
MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA SECURITE HYDRIQUE
Arrêté du 13 Chaoual 1442 correspondant au 25 mai 2021 modifiant l'arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'assainissement
Arrêté du 7 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 17 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'Algérienne des eaux
Arrêté du 8 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 18 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
Arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE
Arrêté du 23 Chaâbane 1442 correspondant au 6 avril 2021 modifiant l'arrêté du 14 Moharram 1440 correspondant au 24 septembre 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national du travail
Arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 Ramadhan 1440 correspondant au 13 mai 2019 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
Arrêté du 4 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 15 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 Safar 1439 correspondant au 31 octobre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-404 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-01 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la Présidence de la République;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de un milliard sept cent soixante-et-onze millions six cent dix-huit mille dinars (1.771.618.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles - Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de un milliard sept cent soixante-et-onze millions six cent dix-huit mille dinars (1.771.618.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de la Présidence de la République et aux chapitres énumérés à l'état annexé à l'original du présent décret.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 21-405 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Premier ministre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-03 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au Premier ministre ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de cent vingt-quatre millions de dinars (124.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de cent vingt-quatre millions de dinars (124.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	20.000.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	15.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	10.000.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la Résidence officielle du Premier ministre	6.000.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	30.000.000
	Total de la 4ème partie	81.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	10.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	28.000.000
	Total de la 7ème partie	38.000.000
	Total du titre III	124.000.000
	Total de la sous-section I	124.000.000
	Total de la section I	124.000.000
	Total des crédits ouverts	124.000.000

Décret présidentiel n° 21-406 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 21-02 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires étrangères ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de dix-huit millions cent mille dinars (18.100.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de dix-huit millions cent mille dinars (18.100.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.500.000
	Total de la 4ème partie	16.100.000
	Total du titre III	16.100.000
	Total de la sous-section I	16.100.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER TITRE III MOYENS DES SERVICES 7ème Partie Dépenses diverses	
37-32	Dépenses de fonctionnement des délégations de l'autorité nationale indépendante des élections à l'étranger (élections législatives 2021) Total de la 7ème partie Total du titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total des crédits ouverts	2.000.000 2.000.000 2.000.000 2.000.000 18.100.000

Décret présidentiel n° 21-407 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-15 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la jeunesse et des sports ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de cinq milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions cent soixante mille dinars (5.992.160.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de cinq milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions cent soixante mille dinars (5.992.160.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
36-21	Subventions de fonctionnement	1.671.713.000
	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	381.478.000
36-41		
	Total de la 6ème partie	2.053.191.000
	TITRE IV	2.0000.131.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	113.190.000
	Total de la 3ème partie	113.190.000
	Total du titre IV	113.190.000
	Total de la sous-section I	2.166.381.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	973.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.658.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	480.779.000
	Total de la 1ère partie	3.112.779.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	55.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	658.000.000
	Total de la 3ème partie	713.000.000
	Total du titre III	3.825.779.000
	Total de la sous-section II	3.825.779.000
	Total de la section I	5.992.160.000
	Total des crédits ouverts	5.992.160.000

Décret présidentiel n° 21-408 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-18 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de cinq cent millions de dinars (500.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de cinq cent millions de dinars (500.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme et au chapitre n° 46-07 « Administration centrale Dotation au fonds de la pension alimentaire ».
- Art. 3. Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 21-409 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-22 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de un milliard six cent millions de dinars (1.600.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de un milliard six cent millions de dinars (1.600.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	184.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	157.200.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de	
	sécurité sociale	9.200.000
	Total de la 1ère partie	
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	5.693,000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	85.300.000
	Total de la 3ème partie	90.993.000
	Total du titre III	
	Total de la sous-section II	441.393.000
	SOUS-SECTION III	111.575.000
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	248.000.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	216.000.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.200.000
	Total de la 1ère partie	485.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	9.650.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre III	610.850.000
		1 510.050.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	209.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	187.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	44.300.000
	Total de la 1ère partie	440.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	8.358.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	99.099.000
	Total de la 3ème partie	107.457.000
	Total du titre III	547.757.000
	Total de la sous-section V	547.757.000
	Total de la section I	1.600.000.000
	Total des crédits ouverts	1.600.000.000

Décret présidentiel n° 21-410 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du commerce et de la promotion des exportations.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-23 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du commerce ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de deux cent quatre-vingt-deux millions trois cent mille dinars (282.300.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de deux cent quatre-vingt-deux millions trois cent mille dinars (282.300.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du commerce et de la promotion des exportations et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre du commerce et de la promotion des exportations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA	
	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS		
	SECTION I SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION II		
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-11	Directions de wilayas du commerce — Traitements d'activités	116.500.000	
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	108.000.000	
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2 100 000	
	Total de la 1ère partie	2.100.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	5.000.000	
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	37.700.000	
	Total de la 3ème partie	42.700.000	
	Total du titre III	269.300.000	
	Total de la sous-section II	269.300.000	
	SOUS-SECTION III		
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	4.500.000	
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	5.100.000	
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.000.000	
	Total de la 1ère partie	10.600.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	2.400.000	
	Total de la 3ème partie	2.400.000	
	Total du titre III	13.000.000	
	Total de la sous-section III	13.000.000	
	Total de la section I	282.300.000	
	Total des crédits ouverts	282.300.000	

Décret présidentiel n° 21-411 du 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-24 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la communication ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de cinq cent cinquante millions de dinars (550.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de cinq cent cinquante millions de dinars (550.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et au chapitre n° 44-02 « Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (TDA) ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 24 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République, exercées par M. Madjid Ammour, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 mettant fin à des fonctions au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions au ministère des finances, exercées par Mmes.:

- Salima Doumaz, directrice d'études à la direction générale du Trésor;
- Nora Benkezzim, inspectrice à l'inspection des services comptables;

admises à la retraite.

Décret présidentiel du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de l'organisation et du développement du territoire au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, exercées par Mme. Lamia Bouderouaia, appelée à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un auditeur de deuxième classe à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 16 septembre 2021, aux fonctions d'auditeur de deuxième classe à la Cour des comptes, exercées par M. Ahmed Fekih, décédé.

Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 portant nomination du secrétaire général des services du médiateur de la République.

Par décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021, M. Madjid Ammour est nommé secrétaire général des services du médiateur de la République.

Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse aux services du médiateur de la République.

Par décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021, M. Madjid Bekkouche est nommé chargé d'études et de synthèse aux services du médiateur de la République.

Décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 13 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 20 octobre 2021, M. Abdelaziz Boudraa est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère de la justice.

----*----

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya d'El Tarf.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du wali de la wilaya d'El Tarf, exercées par M. Fayçal Bensaidi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs aux inspections générales dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions d'inspecteurs aux inspections générales aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Belkheir Khaldi, à la wilaya de Tindouf;
- Karim Hadjadj, à la wilaya de Constantine ;

- Hocine Meliani, à la wilaya de M'Sila ;
- Ali Ben Athmane Nouairi, à la wilaya de Mascara;
- Tarek Siboukeur, à la wilaya de Ouargla;
- Cheikh Kadri, à la wilaya d'El Bayadh;
- Messaoud Karoute, à la wilaya de Mila;
- Mohammed Amin Bechagra, à la wilaya de Aïn Témouchent;

----*----

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Lazhari Bensaad, à la wilaya d'Illizi;
- Cheikh Mokadem, à la wilaya de Tindouf;
- Brahim Naam, à la wilaya de Tissemsilt;
- Ali Tahri, à la wilaya de Naâma ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de l'énergie.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de l'électricité à l'ex-ministère de l'énergie, exercées par Mme. Ghania Belgaïd, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Mohammed Kecheroud.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des enseignements, du suivi pédagogique et de l'évaluation au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des enseignements, du suivi pédagogique et de l'évaluation au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Sif-Eddine Amara, appelé à exercer une autre fonction.

----*----

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à la direction générale de la recherche scientifique et du développement

technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la coordination de la recherche intersectorielle à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par Mme. Samira Chader, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un vice-recteur à l'université d'Alger 2.

---*---

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, de la formation continue et les diplômes et de la formation supérieure de graduation à l'université d'Alger 2, exercées par M. Youcef Immoune.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de l'université de Constantine 2.

----*----

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de l'université de Constantine 2, exercées par M. Mohamed Cherfia.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie d'Oran, exercées par MM.:

- Abbès Azzi, faculté de génie mécanique ;
- Larbi Kacimi, faculté de chimie;
- Anas Mami, faculté des sciences de la nature et de la vie.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université d'El Oued.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université d'El Oued, exercées par M. Lazhar Azza, sur sa demande.

---*----

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Mohammed Ali Ouaiden, à la wilaya d'Illizi;
- Salah Bouamama, à la wilaya d'El Oued;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des services agricoles à la wilaya de Annaba.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des services agricoles à la wilaya de Annaba, exercées par M. Mohamed Kherroubi.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur régional du commerce à Annaba.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur régional du commerce à Annaba, exercées par M. Mohamed Mezghache, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué aux ressources en eau et à l'environnement à la circonscription administrative de In Salah.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué aux ressources en eau et à l'environnement à la circonscription administrative de In Salah, exercées par M. Abdelmalek Kacemi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des ressources en eau à la wilaya de Béchar.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources en eau à la wilaya de Béchar, exercées par M. Miloud Kerzazi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Béjaïa.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Béjaïa, exercées par M. Arab Ourdani, admis à la retraite.

----*----

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 portant nomination d'inspecteurs généraux dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, sont nommés inspecteurs généraux aux wilayas suivantes, Mme. et MM.:

- Hocine Meliani, à la wilaya de Guelma ;
- Belkheir Khaldi, à la wilaya de Bordj Badji Mokhtar;

- Tarek Siboukeur, à la wilaya de Ouled Djellal;
- Cheikh Kadri, à la wilaya de Béni Abbès;
- Ali Ben Athmane Nouairi, à la wilaya de In Guezzam ;
- Lamia Bouderouaia, à la wilaya de Touggourt ;
- Karim Hadjadj, à la wilaya de Djanet;
- Mohammed Amin Bechagra, à la wilaya d'El Meghaïer;
 - Messaoud Karoute, à la wilaya d'El Meniaâ.

----*----

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 portant nomination de directeurs de la réglementation et des affaires générales dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, sont nommés directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, MM.:

- Lazhari Bensaad, à la wilaya de Chlef;
- Brahim Naam, à la wilaya de Biskra;
- Cheikh Mokadem, à la wilaya de Mostaganem;
- Ali Tahri, à la wilaya de Aïn Defla;
- Fayçal Bensaidi, à la wilaya de Timimoun.

----*----

Décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021 portant nomination de la directrice de la distribution du gaz et des produits pétroliers au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret exécutif du 11 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 18 octobre 2021, Mme. Ghania Belgaïd est nommée directrice de la distribution du gaz et des produits pétroliers au ministère de l'énergie et des mines.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination de la directrice de la maîtrise de l'énergie au ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, Mme. Nacima Rachedi est nommée directrice de la maîtrise de l'énergie au ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination du directeur des enseignements du premier et du second cycles au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, M. Sif-Eddine Amara est nommé directeur des enseignements du premier et du second cycles au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, Mme. Samira Chader est nommée sous-directrice des programmes de coopération universitaire et de recherche au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination d'un vice-recteur à l'université de Aïn Témouchent.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, M. Mohamed Flitti est nommé vice-recteur chargé de l'animation et la promotion de la recherche scientifique, les relations extérieures et la coopération à l'université de Aïn Témouchent.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, sont nommés directeurs de l'action sociale et de la solidarité aux wilayas suivantes, MM.:

- Mohammed Ali Ouaiden, à la wilaya de In Salah;
- Salah Bouamama, à la wilaya de In Guezzam.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination du directeur régional du commerce à Saïda.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, M. Mohamed Mezghache est nommé directeur régional du commerce à Saïda.

Décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021 portant nomination de directeurs des ressources en eau dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 16 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 23 octobre 2021, sont nommés directeurs des ressources en eau aux wilayas suivantes, MM.:

- Miloud Kerzazi, à la wilaya d'Adrar;
- Abdelmalek Kacemi, à la wilaya de In Salah ;
- Toufigh Laglag, à la wilaya de Touggourt.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 portant création d'une commission nationale de haut niveau chargée du règlement des litiges frontaliers.

Le ministre de la défense nationale,

Sur le rapport du Chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire,

Vu l'ordonnance n° 67-211 du 17 octobre 1967, modifiée, portant création et organisation de l'institut national de cartographie;

Vu le décret présidentiel n° 94-96 du 12 Dhou El Kaâda 1414 correspondant au 23 avril 1994 portant création et missions du service géographique et de télédétection de l'armée nationale populaire ;

Vu le décret présidentiel n° 09-134 du 2 Journada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009, modifié, érigeant l'institut national de cartographie et de télédétection en établissement public à caractère industriel et commercial relevant du secteur économique de l'Armée Nationale Populaire ;

Vu le décret présidentiel n° 20-95 du 14 Chaâbane 1441 correspondant au 8 avril 2020, modifié et complété, fixant les missions et attributions du secrétaire général du ministère de la défense nationale ;

Arrête:

Article 1er. — Il est créé une commission nationale de haut niveau chargée du règlement des litiges frontaliers, ci-après désignée la « commission ».

Art. 2. — Présidée par le chef du service géographique et de télédétection de l'Armée Nationale Populaire, la commission comprend les membres suivants :

Au titre du ministère de la défense nationale :

— le commandant adjoint de la région militaire territorialement compétente ;

- le commandant des unités des garde-frontières ;
- le directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial Institut national de cartographie et de télédétection ;
- un (1) représentant de la direction centrale de la sécurité de l'armée de l'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire.

Au titre du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire :

- le directeur de la police des frontières de la direction générale de la sûreté nationale ;
 - le directeur de la coopération.

Au titre du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger :

- le directeur général des affaires consulaires et de la communauté nationale à l'étranger ;
 - le directeur des affaires juridiques.

Au titre du ministère des finances :

- le directeur général du domaine national.
- Art. 3. La commission a pour missions d'examiner et de statuer sur tous les litiges frontaliers recensés. Cet examen se fondera exclusivement sur la base des conventions relatives aux tracés frontaliers et des documents qui leur sont annexés.
- Art. 4. La commission se réunit, sur convocation de son président, autant de fois que nécessaire, et se déplace, si besoin est, sur les lieux des litiges.

La commission est assistée par une équipe composée d'experts de l'établissement public à caractère industriel et commercial - Institut national de cartographie et de télédétection.

- La commission peut faire appel à toute personne susceptible d'apporter une contribution à l'avancement et à l'enrichissement de ses travaux.
- Art. 5. La commission prendra toutes les dispositions pour la résolution des litiges frontaliers de concert avec ses homologues des pays frontaliers concernés. Les résultats de ses travaux feront l'objet de procès-verbaux signés par l'ensemble de ses membres.
- Art. 6. Les travaux de la commission sont consignés dans un procès-verbal cosigné avec ses homologues du pays frontalier concerné. Les procès-verbaux revêtent un caractère officiel.
- Art. 7. Le président de la commission soumettra, en temps opportun, au ministre de la défense nationale, un compte rendu détaillé sur les résultats des travaux de la commission.
- Art. 8. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021.

Pour le ministre de la défense nationale Le secrétaire général Le Général-major Mohamed Salah BENBICHA.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté interministériel du 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de services au titre de l'école nationale de la protection civile.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 83-108 du 5 février 1983, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement de l'école nationale de la protection civile ;

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de services, au titre de l'école nationale de la protection civile, conformément au tableau ci-après :

	EFFECTIFS SELON LA NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL					CLASSIFICATION	
EMPLOIS	Contrat à durée indéterminée (1)		Contrat à durée déterminée (2)		EFFECTIFS	Catégorie	Indice
	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	(1 + 2)		
Agent de prévention de niveau 2	1	_	_	_	1	7	348
Agent de prévention de niveau 1	5	_	_	_	5	5	288
Ouvrier professionnel de niveau 3	45	_	_	_	45	5	288
Conducteur d'automobile de niveau 2	13	_	_	_	13	3	240
Ouvrier professionnel de niveau 2	36	_	_	_	36	3	240
Conducteur d'automobile de niveau 1	7	_	_	_	7	2	219
Ouvrier professionnel de niveau 1	196	1	_	_	196	1	200
Agent de service de niveau 1	32	_	_	_	32	1	200
Gardien	21	_	_	_	21	1	200
Total général	356	_	_	_	356		

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire. Fait à Alger, le 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

Kamal BELDJOUD

Le ministre des finances

Aïmene BENABDERRAHMANE Pour le Premier ministre et par délégation,

le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 18 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 28 juillet 2021 modifiant l'arrêté du Aouel Ramadhan 1442 correspondant au 13 avril 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre technique des industries agroalimentaires.

Par arrêté du 18 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 28 juillet 2021, la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre technique des industries agroalimentaires fixée par l'arrêté du Aouel Ramadhan 1442 correspondant au 13 avril 2021 fixant la liste des membres du conseil d'administration du centre technique des industries agroalimentaires, est modifiée comme suit :

- « (sans changement jusqu'à)
- M. Djazouli Zahr-Eddine, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre;
 - (sans changement jusqu'à)
- M. Hebbache Hamza, représentant du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, membre;

(le reste sans	changement)».
---	---------------	------------	-----

Arrêté du 13 Moharram 1443 correspondant au 22 août 2021 modifiant l'arrêté du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre technique industriel des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Par arrêté du 13 Moharram 1443 correspondant au 22 août 2021, l'arrêté du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019, modifié, portant désignation des membres du conseil d'administration du centre technique industriel des industries mécaniques et transformatrices des métaux, est modifié comme suit :

« Au titre de l'administration centrale :

_	Bladehane	Sofiane,	représentant	du	ministre	de
l'indu	ıstrie, présid	ent;				

(le reste sa	ins changement)	»	۶.
---	-------------	-----------------	---	----

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 modifiant l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 11 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

Par arrêté du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021, l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 11 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, pour une durée de trois (3) années renouvelable, est modifié comme suit :

- « Ichou Sabrina, représentante du ministre de l'agriculture et du développement rural, présidente ;
 - (sans changement jusqu'à)
- Saad Missoum, représentant de la chambre nationale de l'agriculture ».

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 16 juin 2021 modifiant l'arrêté du 7 Rajab 1441 correspondant au 2 mars 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Par arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 16 juin 2021, l'arrêté du 7 Rajab 1441 correspondant au 2 mars 2020, modifié, portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, est modifié comme suit :

« — M. Seddik Bouslimani, membre titulaire en remplacement de Mme. Sarra Benkhaoua et M. Hacen Gherbi, membre suppléant en remplacement de Mme. Rachida Nawel Bouyacoub, représentants du ministère des finances (Direction générale de la comptabilité);

		(le reste sa	ans changement)	».
--	--	--------------	-----------------	----

MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA SECURITE HYDRIQUE

Arrêté du 13 Chaoual 1442 correspondant au 25 mai 2021 modifiant l'arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'assainissement.

Par arrêté du 13 Chaoual 1442 correspondant au 25 mai 2021, l'arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'assainissement, présidé par Mme. Kouah Nadia, est modifié comme suit :

- Arrêté du 7 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 17 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'Algérienne des eaux.

Par arrêté du 7 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 17 juillet 2021, l'arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020, modifié, portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'Algérienne des eaux, est modifié comme suit :

- « (sans changement jusqu'à) présidé par Mme. Frioui Nora;
 Raschis Mourad, directeur général de l'Algérienne des
- aux ;
 (le reste sans changement)».

Arrêté du 8 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 18 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique.

Par arrêté du 8 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 18 juillet 2021, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 185 et 187 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à la commission sectorielle des marchés publics du ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique, comme suit :

- Khaldi Abdessalem, représentant du ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique, président ;
- Boudjemline Nacerddine, représentant du ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique, vice-président ;
- Badji Faiza, représentante du secteur des ressources en eau et de la sécurité hydrique, membre;
- Assiou Cherif, représentant du secteur des ressources en eau et de la sécurité hydrique, suppléant;
- Hadjiedj Zouhir, représentant du secteur des ressources en eau et de la sécurité hydrique, membre ;
- Djelouah Kamel, représentant du secteur des ressources en eau et de la sécurité hydrique, suppléant ;
- Djadi Kheira, représentante du ministre des finances (Direction générale du budget), membre;
- Boulahya Asma, représentante du ministre des finances
 (Direction générale du budget), suppléante ;
- Amiar Abdelkader, représentant du ministre des finances (Direction générale de la comptabilité), membre ;
- Boukerma Fares, représentant du ministre des finances
 (Direction générale de la comptabilité), suppléant;
- Goumiri Hamid, représentant du ministre du commerce, membre;
- Berrahal Abdenour, représentant du ministre du commerce, suppléant.

Le secrétariat permanent de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique, est assuré par Mme. Bourida Ouahiba, membre permanent, et M. Abdoune Hafid, membre suppléant.

Les dispositions de l'arrêté du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018, modifié, portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des ressources en eau, sont abrogées.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages.

Par arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 2000-47 du 25 Dhou El Kaâda 1420 correspondant au 1er mars 2000, modifié, fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'agrément des agences de tourisme et de voyages, à la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages, comme suit :

- M. Mohamed Karim Chikhi, directeur chargé du plan qualité tourisme et de la régulation au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, président;
- M. Abdelfetah Boukena, directeur chargé de la réglementation, des affaires juridiques et de la documentation au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial;
- Mme. Oum El Kheir Sahli, représentante du ministre chargé des transports ;
- M. Messaoud Laggoun, représentant du ministre chargé du commerce;
- M. Abdelmounaam Mokrani, représentant du ministre chargé des collectivités locales (Direction générale de la sûreté nationale);
- M. Fayçal Chelmouh, représentant de la direction générale de l'office national du tourisme;
- M. Hassen Kadache, représentant de la fédération nationale des associations des agences de tourisme et de voyages;
- M. Lyes Senouci, représentant du syndicat national des agences de voyages.

Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté du 6 Safar 1438 correspondant au 6 novembre 2016 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 23 Chaâbane 1442 correspondant au 6 avril 2021 modifiant l'arrêté du 14 Moharram 1440 correspondant au 24 septembre 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national du travail.

Par arrêté du 23 Chaâbane 1442 correspondant au 6 avril 2021, l'arrêté du 14 Moharram 1440 correspondant au 24 septembre 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national du travail, est modifié comme suit :

« (sans	changement	jusqu'à)	représentante	dυ
ministre chargé des	finances;			

 M. Louati Tayeb, représentat 	nt de l'union générale des
travailleurs algériens;	

..... (le reste sans changement)».

Arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 Ramadhan 1440 correspondant au 13 mai 2019 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.	Arrêté du 4 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 15 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 Safar 1439 correspondant au 31 octobre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage - intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.
Par arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021, l'arrêté du 8 Ramadhan 1440 correspondant au 13 mai 2019 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, est modifié comme suit : « — Mme. Benaicha Salima, représentante du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, présidente ; — M. Droua Abdel Ali, représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, vice-président ;	Par arrêté du 4 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 15 juin 2021, l'arrêté du 10 Safar 1439 correspondant au 31 octobre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, est modifié comme suit : «
(sans changement)	— Abdelaziz Hamlaoui ;
 Mme. Yahia Ouahiba et Mme. Benkrira Hizia, représentantes du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, respectivement membre titulaire et membre suppléant; 	; - Dahmane Malek; (sans changement);
 Mme. Bellatrache Karima et Mme. Benmedah Nahla, représentantes du ministre des finances (Direction générale du budget), respectivement membre titulaire et membre suppléant; 	— Said Bennaï; —(sans changement jusqu'à)
 M. Mariche Okba et Mme. Benguiza Dounia, représentants du ministre des finances (Direction générale de la comptabilité), respectivement membre titulaire et membre suppléant; 	Au titre des représentants des ministères concernés : —

.....(le reste sans changement)».